

Propriétaire

< VIVIUM Habitation >



L'assistance



Le produit



Les garanties



La gestion des sinistres



Votre courtier

L'assurance qui vous ressemble

Votre logement, vous l'avez choisi minutieusement pour vous y sentir bien. Peut-être l'avez-vous décoré, rénové, voire même fait construire à votre goût ? Il est votre lieu de vie et il vous ressemble. Chez VIVIUM, nous pensons que votre assurance incendie doit également vous ressembler. Notre solution ? VIVIUM Habitation. Une assurance incendie que vous composez avec votre courtier.

Besoin d'une assistance d'urgence ?



Certaines situations nécessitent une intervention immédiate. VIVIUM et votre courtier ne vous laisseront pas tomber. Composez le numéro d'assistance 02/406.30.00 et nous prendrons immédiatement les mesures qui s'imposent. Vous pouvez compter sur nous 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

- **Clés égarées ?** Notre serrurier placera sur-le-champ une nouvelle serrure. Vous n'aurez que le matériel à payer. Les frais de déplacement ou de montage sont à notre charge.
- **Réparations urgentes ?** Nous disposons d'un vaste réseau de plombiers, d'électriciens ou d'autres hommes de métier prêts à vous tirer directement d'embaras.

Bon à savoir Les frais de déplacement et la première heure de main d'œuvre sont toujours pris en charge par l'Assistance VIVIUM Habitation. Et ce, même si le sinistre n'est pas couvert. Si le sinistre relève des garanties de votre assurance habitation et s'il s'agit d'une intervention urgente, les autres frais de réparation ainsi que le matériel vous seront remboursés.

- **Besoin d'un hébergement ?** Vous pouvez dormir provisoirement à l'hôtel si votre habitation est inhabitable tandis que nous nous chargeons, si nécessaire, de son gardiennage. Voire même de la mise à l'abri de votre mobilier. Nous nous occupons également de la garde de vos animaux de compagnie.

Bon à savoir L'Assistance VIVIUM Habitation n'est pas applicable aux dégâts causés aux appareils électriques ou audiovisuels, ni à ceux causés à votre caravane.

Formez le **02/406.30.00**,
nous nous occupons du reste.



VIVIUM Habitation : une triple protection



Protéger votre habitation

VIVIUM Habitation couvre non seulement les dégâts liés aux incendies mais aussi aux dégâts des eaux, tempêtes, inondations... Votre habitation est protégée contre toute une série de dangers. Vous n'avez plus de soucis à vous faire quant au paiement des réparations.

Bon à savoir La moitié des dégâts des eaux se produit durant l'hiver, le gel en étant souvent la cause. Pensez donc à protéger vos conduites avant que la température ne baisse.

Protéger votre contenu

Votre mobilier est tout aussi important que les briques et le toit qui composent votre habitation. C'est pourquoi votre contenu est également couvert en cas de sinistre.

Intervenir vis-à-vis des tiers

Dans certains cas, des dégâts à votre habitation peuvent occasionner des dommages à des tiers. Une tempête peut ainsi provoquer la chute de tuiles sur le véhicule de votre voisin. VIVIUM Habitation interviendra aussi bien pour vous dégâts personnels, que pour ceux occasionnés au véhicule de votre voisin.

VIVIUM Habitation : composée selon vos besoins



Chaque habitation est unique. Chaque intérieur est différent. C'est pourquoi, chez nous, chaque police d'assurance est faite sur mesure pour répondre aux besoins de chaque propriétaire et aux particularités de chaque propriété.

Par conséquent, chez VIVIUM, vous ne devez pas souscrire de garanties inutiles. Nous vous proposons des garanties de base étendues et claires. Cette couverture peut être complétée de trois garanties optionnelles (Protection juridique, Pertes indirectes, Vol) et de trois packs (Pack Habitation Plus, Pack Jardin, Pack Vol Plus). Parlez-en à votre courtier. Il se fera un plaisir de vous aider à composer l'assurance qui vous correspond.



VIVIUM HABITATION : des garanties de base étendues et claires

VIVIUM vous offre une assurance qui couvre votre habitation et votre contenu contre tous les risques majeurs (incendie, explosion, tempête, inondation...). De plus, nous vous proposons diverses **extensions gratuites** (voir tableau page 5). Nous couvrons par exemple les dommages causés aux aliments conservés dans votre surgélateur suite à un changement de température consécutif à un sinistre couvert.

GARANTIES OPTIONNELLES : le complément parfait de vos garanties de base

En tant que propriétaire, vous êtes exposé à d'autres risques que ceux repris dans les garanties de base. Chez VIVIUM si vous le souhaitez, vous pouvez également renforcer votre protection en optant pour les garanties optionnelles :

- **Vol et vandalisme du contenu** (ci-après appelée « Vol ») – Avez-vous aussi pensé au vol ? Bien entendu, aucune indemnisation ne remplacera la valeur affective de vos biens. Elle vous permettra de faire face, en toute sérénité, aux conséquences financières de cette situation. VIVIUM vous indemniserait donc pour les biens volés ou endommagés suite à un cambriolage. Vous êtes même couvert en dehors de votre habitation; si vous vous faites agresser en rue par exemple. Ou si l'on entre par effraction dans votre résidence de vacances ou votre chambre d'hôtel.

Conseil malin Vérifiez de temps à autre si la valeur du contenu assuré correspond toujours bien à la réalité. En effet, au fil des ans, vous aurez sans doute fait l'acquisition de nombreux objets de valeur.

- **Pertes indirectes** – Un sinistre s'accompagne souvent de frais inattendus (appels téléphoniques, frais de déplacement...). Notre garantie contre les pertes indirectes vous permet d'y faire face en majorant de 10% l'indemnisation qui vous est proposée.
- **Protection juridique** – En litige avec votre voisin suite à un incendie ? VIVIUM assure votre protection juridique. D'abord, en vue d'un règlement à l'amiable et, si nécessaire, par voie juridique. VIVIUM payera pour vous tous les frais qui en découlent (avocats, honoraires...).

PACKS : pour davantage d'extensions et couverture

Votre habitation est unique mais vos priorités le sont tout autant. C'est pourquoi nous ne vous imposons pas de formules « toutes faites » – c'est vous qui composez votre assurance avec votre courtier. Rien de plus facile grâce à nos trois packs :



Grâce à ce pack, vous augmentez, dans la plupart des cas, la limite de remboursement des vos garanties de base. Vous bénéficiez par ailleurs de couvertures supplémentaires comme, par exemple, pour les biens entreposés dans la cave à même le sol ainsi que pour les écrans de télévision et d'ordinateur. Encore plus de protection pour moins de soucis !



Tous les biens et toutes les plantes qui se trouvent dans votre jardin sont couverts en cas de sinistre. Une averse de grêle détruit vos meubles de jardin et votre barbecue ? Une tempête endommage votre auvent ou la balustrade de votre terrasse ? L'eau de votre piscine doit être renouvelée à cause de la pollution ? Tout est assuré !



Ce pack double, dans la plupart des cas, la limite de remboursement de la garantie optionnelle Vol. Celui-ci vous assure même contre le vol lorsque vous êtes au volant de votre voiture ou en cas de vol dans le kot d'un de vos enfants.


Bon à savoir

Si vous avez souscrit la garantie optionnelle Vol, nous intervenons également si un voleur emporte votre barbecue ou vos meubles de jardin.

Un aperçu global des garanties



1	 GARANTIES DE BASE	Extensions gratuites (au sein de la garantie)	Extensions supplémentaires avec pack*
VIVIUM indemnise les dommages aux biens assurés causés par :			
✓	L'incendie		
✓	L'action directe de la foudre		
✓	L'explosion		
✓	L'implosion		
✓	La fumée et la suie suite au mauvais fonctionnement d'un appareil ménager ou de chauffage		
✓	Le heurt	✓	Pack Jardin
✓	Les dégradations immobilières à l'occasion d'un vol (ou tentative) ou d'un acte de vandalisme (+ graffiti)	✓	
✓	L'action directe de l'électricité	✓	Pack Habitation Plus
✓	La tempête, la grêle, la pression de la neige ou de la glace	✓	Pack Jardin et/ou Pack Habitation Plus
✓	Le bris de vitres, glaces, miroirs	✓	Pack Jardin et/ou Pack Habitation Plus
✓	L'eau	✓	Pack Jardin et/ou Pack Habitation Plus
✓	Le mazout	✓	Pack Jardin et/ou Pack Habitation Plus
✓	Les catastrophes naturelle		Pack Jardin et/ou Pack Habitation Plus
✓	Les conflits du travail et attentats		
La compagnie intervient également :			
✓	en responsabilité civile du bâtiment	✓	
✓	en cas de recours des tiers		
✓	par son Assistance VIVIUM Habitation (02/406.30.00)		

2	 GARANTIES OPTIONNELLES	Extensions supplémentaires avec pack*
	- Vol et vandalisme du contenu	Pack Vol Plus et/ou Pack Jardin
	- Pertes indirectes	Pack Habitation Plus
	- Protection juridique	

3



PACK HABITATION+



PACK JARDIN



PACK VOL+

Nos packs : compléments sur mesure à nos garanties de base et optionnelles

+	Encore plus : extensions gratuites, applicables sur l'ensemble des garanties souscrites** en cas de sinistre couvert	Extensions gratuites	Extensions supplémentaires avec pack*
	Frais de sauvetage et de conservation de votre bien	✓	
	Indemnisation pour la privation de jouissance de votre bien	✓	
	Indemnisation pour la perte de loyer éventuelle	✓	
	Protection contre le recours des locataires ou occupants	✓	
	Frais d'expertise par un professionnel indépendant	✓	Pack Habitation Plus
	Indemnisation de 15.000 € en cas de décès	✓	
	Les dégâts occasionnés suite à l'intervention des secours	✓	

* Si le pack a été souscrit / ** A l'exception des garanties optionnelles Protection juridique et Pertes indirectes

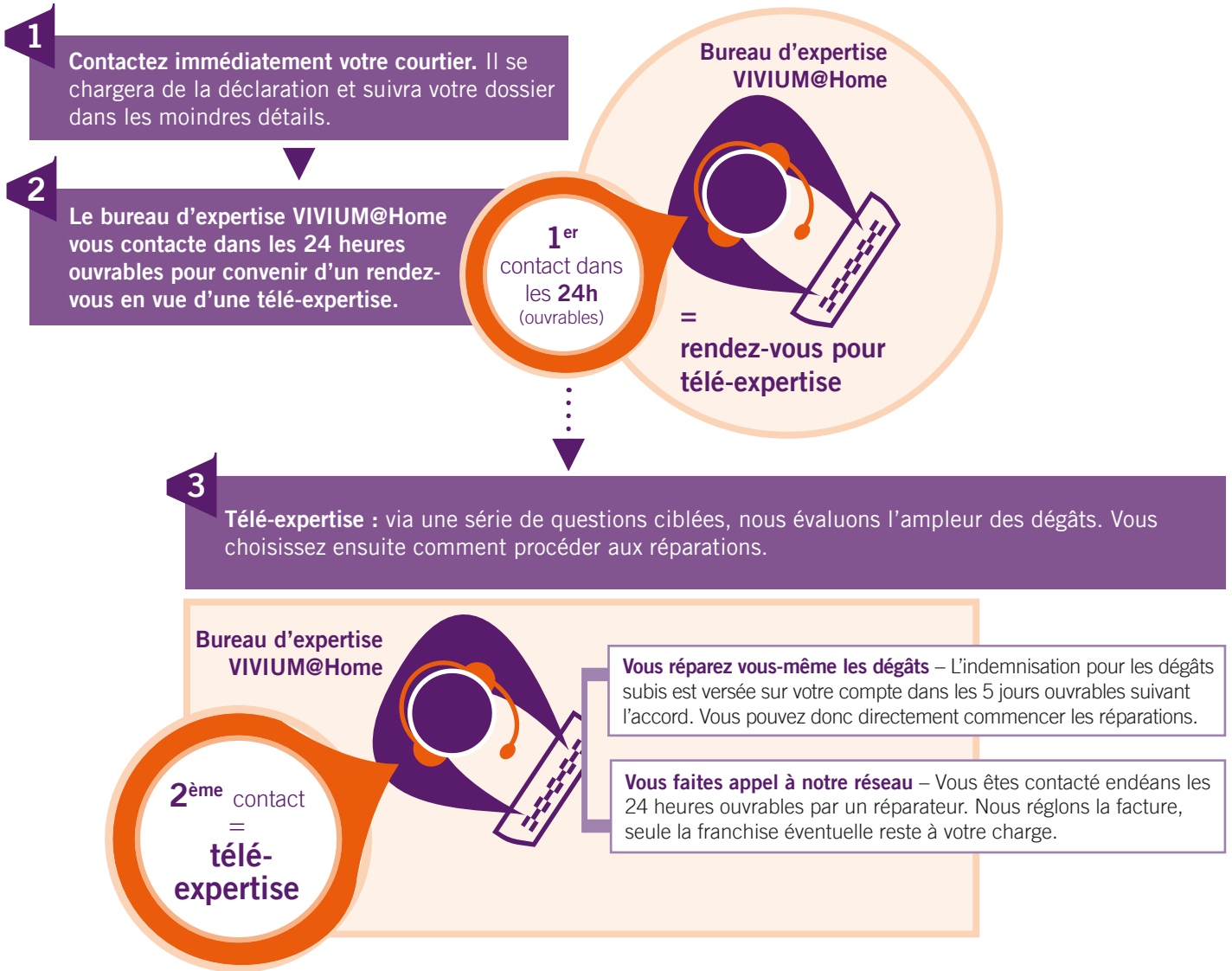
Un sinistre ? Ne vous tracassez pas !



Vous êtes victime d'un sinistre ? Vous ne voulez pas perdre de temps avec des visites d'experts et des devis de réparateurs ? Tout ce qui vous importe, c'est que les dégâts soient réparés au plus vite ? Et pourquoi ne pas réparer vous-même ou alors faire appel à notre réseau de réparateurs ? C'est possible !

En collaboration avec votre courtier, **VIVIUM@Home**, notre bureau d'expertise, est notre réponse à un large éventail de sinistres : une fuite dans votre coupole suite à une grêle, un incendie dans votre cuisine, quelques tuiles emportées par la tempête, une vitre cassée, un dégât des eaux dans votre salle de bain...

Découvrez les trois étapes pour un règlement rapide :



Conseils pour une télé-expertise rapide :

- Préparez une description des dégâts;
- Dressez une liste de tout ce qui a été endommagé;
- Veillez à avoir sous la main toutes les mesures.

Bon à savoir Vous avez un devis d'un réparateur ? VIVIUM@Home a aussi une solution pour vous. Transmettez le devis à votre courtier, il vous expliquera les étapes à suivre pour une indemnisation et une réparation rapide de votre sinistre.

Votre courtier ? Votre partenaire !



Votre courtier est votre premier point de contact lors de la souscription mais aussi en cas de sinistre.

Il bénéficie de tout notre soutien dans l'aide et le suivi qu'il vous apporte :

- **Information** – Discutez de cette brochure avec votre courtier. Il connaît la terminologie et a comparé votre police avec d'autres. Il peut ainsi vous conseiller en toute indépendance.
- **Sinistre** – En cas de sinistre, téléphonez directement à votre courtier. Il entreprendra sur-le-champ les démarches nécessaires pour obtenir une assistance ou pour qu'une expertise téléphonique soit organisée. Il mettra tout en place pour vous garantir un traitement rapide.

Votre courtier est informé de toutes les étapes et suit votre dossier pas à pas. Il vous accompagne de la déclaration à la réparation de votre sinistre. Il mérite toujours votre premier coup de fil.

Les atouts de VIVIUM Habitation

- Assistance permanente 24h/24
- Une assurance composée par vos soins et qui vous ressemble
- Des garanties claires et étendues pour une protection maximale
- Un règlement de sinistre plus rapide grâce à la télé-expertise
- Le service et le conseil d'un courtier indépendant

Cette brochure contient des informations publicitaires.

SIEGE SOCIAL

Rue Royale 153 - 1210 Bruxelles - tél. +32 2 406 35 11

SIEGE ANVERS

Desguinlei 92 - 2018 Anvers - tél. +32 3 244 66 88

VIVIUM S.A.

Membre du Groupe P&V

Compagnie d'assurances agréée par la FSMA sous le numéro de code 0051

TVA BE 0404.500.094 - RPM Bruxelles

UNE QUESTION ? VOTRE COURTIER A LA RÉPONSE.

Nous apportons un soin tout particulier à ce que nos polices soient aussi claires que possible, mais nous comprenons parfaitement votre souhait de bénéficier de l'information la plus complète. Votre courtier peut vous y aider. Il est indépendant et pourra vous expliquer les avantages et conditions qui sont liés à cette assurance.

E.R. : VIVIUM, Rue Royale 153, 1210 Bruxelles - 8.734F - 11.2014